



CIG petite couronne



N° 323 - Novembre 2009



Territoire

## Les transferts de compétence de l'Etat contribuent à la forte hausse de l'emploi territorial

*En Ile-de-France, fin 2007, la fonction publique territoriale emploie 393 000 agents. Entre 2005 et 2007, les effectifs territoriaux progressent de 7 %. Nouvelle étape de la décentralisation, la loi de 2004 organise le transfert d'autres compétences de l'Etat vers le conseil régional et les conseils généraux. Ceci explique, en partie, cette hausse, notamment dans la filière technique.*

*Les intercommunalités de projet participent également à la croissance de l'emploi territorial via des recrutements et la création de nouvelles structures. Leurs effectifs augmentent de 39 %. Les communes demeurent les principaux employeurs avec deux tiers des effectifs de la fonction publique territoriale. Cependant, l'augmentation de l'emploi y est plus modérée que dans les autres collectivités territoriales.*

Philippe Pottier, Insee Ile-de-France - Eric Volumenie, CDG de la Seine-et-Marne  
 Anthonie Petit, CIG de la Petite couronne - Olivier Marouteix, CIG de la Grande couronne

**A**vec 393 000 agents, fin 2007, les collectivités territoriales franciliennes comptent 26 600 agents de plus qu'en 2005 (+ 7 % en deux ans) . Parallèlement, les effectifs reculent dans la fonction publique de l'Etat (- 4 %) et progressent moins fortement dans la fonction publique hospitalière (+ 4 %) (=>  Source).

### Départements : forte augmentation des effectifs de la filière technique suite à la loi du 13 août 2004

Fin 2007, les départements d'Ile-de-France emploient 6 700 agents de plus qu'en 2005, soit une croissance de près de 20 % de leurs effectifs. Cette croissance provient essentiellement de la nouvelle étape de la décentralisation (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) qui organise le transfert de certaines

### Les communes emploient sept agents territoriaux sur dix

|   | 2007                   |                |                               | Evolution<br>2005/2007<br>(%)<br>Effectifs |
|---|------------------------|----------------|-------------------------------|--|
|   | Nombre<br>d'organismes | Effectifs      | Part des<br>titulaires<br>(%) |  |
| <b>Echelon départemental et régional*</b>                           | <b>35</b>              | <b>70 500</b>  | <b>n.c.</b>                   | <b>27,5</b>                                |
| <i>dont conseils généraux</i>                                       | 8                      | 40 600         | 72,1                          | 19,7                                       |
| <b>Echelon communal</b>   | <b>2 080</b>           | <b>290 600</b> | <b>67,9</b>                   | <b>2,3</b>                                 |
| Communes  | 1281                   | 268 000        | 68,9                          | 2,4  |
| Centres communaux d'action sociale (CCAS)                           | 479                    | 16 300         | 71,9                          | 1,2  |
| Caisses des écoles (CDE)  | 320                    | 6 300          | 16,7                          | 0,7  |
| <b>Echelon intercommunal</b>  | <b>1 086</b>           | <b>17 700</b>  | <b>71,9</b>                   | <b>32,4</b>                                |
| Intercommunalités de projet   | 105                    | 11 100         | 72,0                          | 39,0                                       |
| Communautés de communes (CC)  | 72                     | 2 300          | 54,8                          | 56,7                                       |
| Communautés d'agglomération (CA)                                    | 29                     | 8 000          | 76,2                          | 39,2                                       |
| Syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)                            | 4                      | 800            | 79,5                          | 4,1  |
| Syndicats de communes à vocation unique<br>ou multiple (SIVU+SIVOM) | 981                    | 6 600          | 71,9                          | 22,6                                       |
| <b>Autres organismes**</b>  | <b>711</b>             | <b>14 200</b>  | <b>45,8</b>                   | <b>20,9</b>                                |
| <b>Ensemble des collectivités territoriales</b>                     | <b>3 912</b>           | <b>393 000</b> | <b>n.c.</b>                   | <b>7,2</b>                                 |
| <i>dont champ O.E.P.*** (hors ASA, GIP, EPIC et OPH)</i>            | 3 261                  | 384 800        | n.c.                          | 6,9  |

\*l'enquête Colter ne prenant pas en compte la totalité des effectifs du conseil régional, les effectifs réels ont été estimés.

\*\*les effectifs du Centre National de la Fonction Publique Territoriale sont exclus car il n'est pas possible de les isoler en Ile-de-France.

\*\*\*il s'agit du champ de l'observatoire de l'emploi public : les ASA (associations syndicales autorisées), GIP (groupements d'intérêt public), EPIC (établissements publics à caractère industriel et commercial) et OPH (offices publics de l'habitat) recrutent sur des contrats de droit privé.


Source : Insee, Colter 2005 et 2007 au 31 décembre

## Source

Les résultats présentés sont issus de l'enquête Colter - enquête annuelle exhaustive réalisée auprès des collectivités territoriales et des établissements publics locaux administratifs, industriels et commerciaux sur les personnels qu'ils rémunèrent. L'opération recense les personnes rémunérées au 31 décembre par les collectivités territoriales. Les établissements locaux d'enseignement privé ou public, de la fonction publique hospitalière et les chambres consulaires sont exclus du champ. Pour les filières et les catégories hiérarchiques, l'enquête exclut les assistantes maternelles, les emplois aidés, les emplois jeunes et les apprentis.


### Précisions sur le champ de l'enquête Colter

La **préfecture de police**, intégrée à l'échelon départemental et régional , comprend seulement les personnels municipaux. Les agents de l'Etat sont exclus.

Les **pompiers de Paris**, intégrés à l'échelon départemental et régional , sont assimilés aux effectifs territoriaux dans la mesure où leur activité s'exerce dans le cadre de la Ville de Paris même s'ils sont militaires et dépendent effectivement du ministère de la Défense.

Certains organismes qui sont des établissements publics sont intégrés dans le champ de l'enquête Colter car ils ne sont pas connus des autres sources sur l'emploi. C'est le cas des organismes suivants :

- les **associations syndicales autorisées (ASA)** qui gèrent un personnel de droit public mais ne relevant pas du statut de la FPT ;
- les **groupements d'intérêt public (GIP)** n'accueillent des fonctionnaires territoriaux que dans le cadre d'une mise à disposition de ce personnel par d'autres collectivités membres du GIP ;
- les **établissements publics industriels commerciaux (EPIC)** ont un statut de droit privé ;
- les **offices publics de l'habitat (OPH)** recrutent sur des contrats de droit privé.

Les **établissements publics administratifs départementaux**, intégré à l'échelon départemental , comprennent des organismes à caractère social ou socio-médical (foyers de l'enfance, instituts médico-pédagogiques).

Le dénombrement des effectifs s'effectue au siège de l'organisme. Cependant, pour les administrations parisiennes (conseil général de Paris, CCAS, Ville de Paris, Pompiers de Paris...), il est possible d'isoler les effectifs qui travaillent sur Paris et l'Ile-de-France. Dans le cadre de l'étude, les effectifs de ces derniers situés hors Ile-de-France sont exclus.

Pour les autres conseils généraux, le conseil régional et les communes d'Ile-de-France, les effectifs sont regroupés au siège de l'organisme. Dans ce cadre, les agents employés par les établissements publics locaux d'enseignement sont recensés au siège du conseil général. Par ailleurs, il n'est pas possible de recenser sur leur lieu de travail les agents employés par une commune mais travaillant en dehors de celle-ci (centre de vacances par exemple).


### La ville de Paris

La réforme du 31 décembre 1975 a créé sur le territoire de Paris deux collectivités distinctes, la commune de Paris et le département de Paris. La loi du 31 décembre 1982 a créé en plus les conseils d'arrondissement. Ces différents statuts octroient des compétences au Maire de Paris, au Préfet de Paris et au Préfet de Police.

L'enquête Colter ne permet pas de distinguer les évolutions des effectifs qui proviennent des transferts et celles qui pourraient provenir de recrutements propres suite à des ajustements ou des rattrapages. Toutefois, dans le cas de la filière technique, les fortes évolutions constatées dans les conseils généraux s'expliquent essentiellement par les transferts de compétence.

compétences et de personnels de l'Etat vers les régions et les départements.

Pour les départements, les effectifs transférés ressortent principalement de la gestion des collèges (accueil, restauration, hébergement, entretien), la gestion des routes (certaines parties des routes nationales) et l'action sociale (aides aux jeunes, actions gérontologiques, formations sociales...). Suite à ces transferts, les conseils généraux emploient désormais de nouveaux agents tels que les personnels techniciens, ouvriers et de services (T.O.S.) issus de l'éducation nationale ou des agents des directions départementales de l'équipement (D.D.E.). En

particulier, 3 000 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement de l'Etat ont été transférés vers les conseils généraux. Le nombre d'agents de la filière technique augmente ainsi de 65 % entre 2005 et 2007 dans les départements .

Plus des deux tiers des effectifs de la filière technique ont été transférés en grande couronne, particulièrement dans l'Essonne. La filière technique occupe désormais 29 % des agents (14 % en 2005) dans les conseils généraux de grande couronne. Dans les départements de l'Essonne et du Val-d'Oise, les effectifs de cette filière ont été multipliés par trois. En 2007, le

conseil général de l'Essonne s'est notamment vu attribuer la gestion supplémentaire de 800 adjoints techniques issus de l'enseignement et de 240 km de routes nationales.

### **La filière administrative reste prépondérante dans les conseils généraux**

Fin 2007, la filière administrative, avec un tiers des effectifs, reste celle qui emploie le plus d'agents dans les conseils généraux. Ses effectifs progressent de 9 % en deux ans.

Le nombre d'agents de cette filière augmente plus rapidement pour les conseils généraux de l'Essonne (+ 17 %), de Paris (+ 15 %) et de Seine-Saint-Denis (+ 12 %).

Entre 2005 et 2007, le nombre de rédacteurs territoriaux et d'adjoints administratifs augmente fortement pour les départements de Paris et de l'Essonne. Pour le conseil général de Seine-Saint-Denis, la hausse dans cette filière est due essentiellement aux adjoints administratifs. De nombreux attachés territoriaux ont été recrutés, particulièrement dans le Val-de-Marne, en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis.

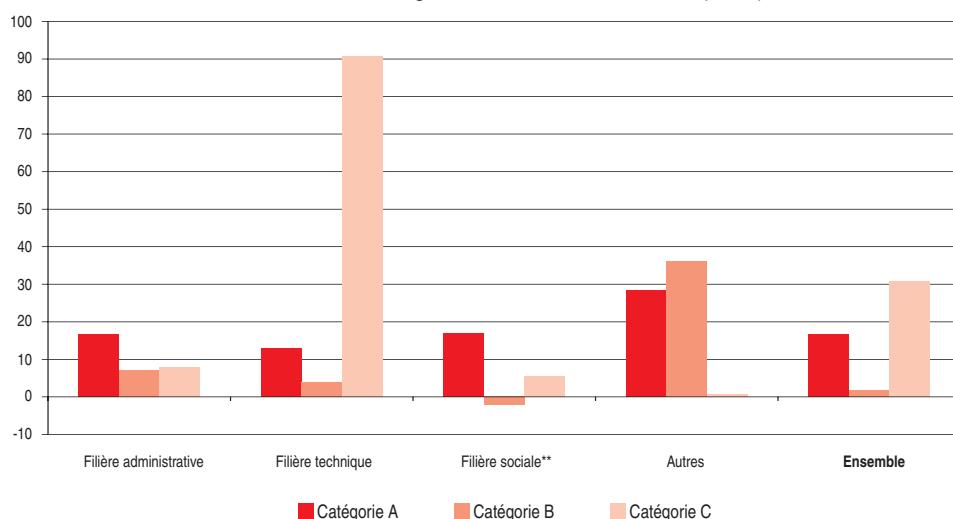
### **Forte progression des agents de catégorie C dans les conseils généraux**

Dans les conseils généraux, en moyenne, la moitié des agents appartient à la catégorie C. Suite notamment aux transferts d'effectifs (agents techniques de l'éducation, de la D.D.E...), cette catégorie progresse de 31 % entre 2005 et 2007. Fin 2007, dans la filière technique, huit agents sur dix appartiennent à la catégorie C contre sept sur dix en 2005.

Les personnes occupant des fonctions d'encadrement ou d'expertise (catégorie A) représentent un agent sur cinq. Les effectifs de cette catégorie augmentent de 17 % entre 2005 et 2007. La plupart de ces cadres territoriaux travaillent dans les filières médico-sociales (médecins, psychologues), administratives (attachés) ou techniques (ingénieurs).

Les conseils généraux emploient un nombre important d'agents titulaires (7 agents sur 10). Leur nombre augmente de 14 % de 2005 à 2007, mais la progression est plus rapide pour les agents non titulaires (+ 38 %). Ces derniers représentent désormais 17 % des effectifs (14 % en 2005). En effet, suite aux transferts définitifs des services auxquels ils sont affectés, les agents non titulaires de l'Etat deviennent automatiquement agents non titulaires de la fonction publique territoriale, alors que les agents titulaires de l'Etat peuvent demander le maintien de leur statut de fonctionnaire d'Etat.

### **Forte croissance du nombre d'agents de catégorie C dans la filière technique\*** Evolution des effectifs des conseils généraux entre 2005 et 2007 (en %)



\*hors assistantes maternelles, emplois aidés et apprentis.

\*\*cette filière intègre les filières sociales, médico-sociales et médico-techniques.

Source : Insee, Colter 2005 et 2007 au 31 décembre

### **Le nombre d'agents progresse plus rapidement dans les intercommunalités de projet que dans les communes**

Fin 2007, plus de 17 700 agents sont employés par l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), soit 4 % des effectifs territoriaux (12 % en province). Environ 11 100 de ces agents sont employés par des intercommunalités de projet et 6 600 par des syndicats de communes à vocation unique ou multiple (SIVU ou SIVOM). Parmi les intercommunalités de projet ou EPCI à fiscalité propre, Communautés d'agglomération (CA), Communautés de communes (CC) et Syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), les CA emploient en moyenne plus de personnel (2,3 agents pour 1 000 habitants) que les CC (1,1 agent pour 1 000 habitants). Elles exercent, en effet, plus de compétences.

En deux ans, le nombre d'agents a fortement augmenté dans ces intercommunalités (+ 57 % pour les CC et + 39 % pour les CA), à un rythme beaucoup plus important que dans les communes (+ 2,4 %). Ces dernières demeurent, cependant, les principaux employeurs avec deux tiers des effectifs territoriaux. La progression du nombre d'agents communaux est plus marquée pour les communes non adhérentes à un EPCI à fiscalité propre au 31/12/07 (+ 3 %). L'augmentation est de 2,5 % pour les

communes qui ont intégré une intercommunalité en 2006 ou 2007 et de 1,4 % pour celles qui appartenaient déjà à une intercommunalité avant 2006. Dans le périmètre de toutes ces intercommunalités, les recrutements d'agents intercommunaux sont désormais plus élevés que ceux des agents communaux. Au sein des intercommunalités, l'augmentation des effectifs communaux reste cependant importante en Seine-et-Marne (+ 5,4 %). Les communes y délèguent moins de compétences que dans le reste de l'Ile-de-France, car elles sont plus souvent membres d'une CC que d'une CA et doivent donc davantage recruter (Zoom sur la Seine-et-Marne : près d'un agent sur dix travaille dans une structure intercommunale).

### **L'élargissement des compétences des intercommunalités contribue à l'augmentation de leurs effectifs**

L'augmentation des effectifs dans les CC peut s'expliquer par l'étendue des compétences optionnelles attribuées par les conseils communautaires. Ainsi, les CC interviennent souvent dans la gestion des voiries, la gestion des équipements sportifs ou culturels, la collecte et le traitement des ordures ménagères, etc.

Le nombre d'agents employés dans les CC est plus élevé qu'en moyenne régionale (1,1 agent pour 1 000 habitants) dans l'Essonne (2 agents pour 1 000) et en Seine-et-Marne (1,5 pour 1 000).

### ③ Evolution du nombre d'agents intercommunaux et communaux\* dans les départements de petite et grande couronne

|                        | Intercommunalités de projet** |                            | Communes membres d'une intercommunalité de projet avant 2006 |                            | Communes ayant intégré une intercommunalité de projet en 2006 ou 2007 |                            | Communes hors intercommunalité de projet en 2007 |                            |
|------------------------|-------------------------------|----------------------------|--|----------------------------|---|----------------------------|--|----------------------------|
|                        | Effectifs au 31 décembre 2007 | Evolution 2005/2007 (en %) | Effectifs au 31 décembre 2007                                | Evolution 2005/2007 (en %) | Effectifs au 31 décembre 2007   | Evolution 2005/2007 (en %) | Effectifs au 31 décembre 2007                    | Evolution 2005/2007 (en %) |
| Paris*                 | ///                           | ///                        | ///  | ///                        | ///   | ///                        | 53 700   | 0,6                        |
| Hauts-de-Seine         | 1 330                         | 205,1                      | 17 010   | 2,0                        | 3 450   | 2,0                        | 18 970   | 5,9                        |
| Seine-Saint-Denis      | 1 680                         | 9,2                        | 8 930  | 3,1                        | 2 170   | 3,7                        | 26 340   | 2,7                        |
| Val-de-Marne           | 1 390                         | 40,4                       | 12 300   | 0,8                        | ///   | ///                        | 19 980   | 5,2                        |
| <b>Petite couronne</b> | <b>4 400</b>                  | <b>48,4</b>                | <b>38 240</b>  | <b>1,8</b>                 | <b>5 620</b>  | <b>2,7</b>                 | <b>65 290</b>                                    | <b>4,4</b>                 |
| Seine-et-Marne         | 1 930                         | 26,4                       | 19 390   | 5,4                        | 60  | 10,5                       | 5 590  | 4,1                        |
| Yvelines               | 1 370                         | 40,6                       | 16 170   | 0,0                        | 420   | 0,2                        | 11 320   | -0,2                       |
| Essonne                | 2 220                         | 57,2                       | 20 580   | -1,4                       | 3 480   | 2,4                        | 2 360  | 1,0                        |
| Val-d'Oise***          | 1 220                         | 7,7                        | 19 560   | 0,7                        | 250   | 2,9                        | 4 060  | 26,9                       |
| <b>Grande couronne</b> | <b>6 740</b>                  | <b>33,5</b>                | <b>75 700</b>  | <b>1,1</b>                 | <b>4 210</b>  | <b>2,3</b>                 | <b>23 330</b>                                    | <b>4,9</b>                 |
| <b>Ile-de-France</b>   | <b>11 140</b>                 | <b>39,0</b>                | <b>113 940</b>   | <b>1,4</b>                 | <b>9 830</b>  | <b>2,5</b>                 | <b>142 320</b>                                   | <b>3,0</b>                 |

\*les agents communaux de la mairie de Paris qui travaillent dans les autres départements franciliens sont exclus, il n'est pas possible de les affecter à la commune.

\*\*intercommunalité de projet : communautés d'agglomération et de communes ; syndicats d'agglomération nouvelle.

\*\*\*la commune de Franconville a quitté la communauté d'agglomération de Val-et-Forêt entre 2005 et 2007.

Source : Insee, Colter 2005 et 2007 au 31 décembre

Ces CC peuvent notamment gérer les établissements scolaires primaires (CC de l'Etampois Sud Essonne...), les transports scolaires (CC du Val d'Essonne...) ou non scolaires (CC de Moret Seine-et-Loing, CC du Provenois).

La hausse des effectifs des CA en Ile-de-France provient essentiellement des CA des Hauts-de-Seine ou de l'Essonne. Dans ces territoires, cette forte croissance s'explique par une création (CA des Lacs de l'Essonne), mais surtout par de nombreux recrutements ou transferts dans les structures plus anciennes (CA Val-de-Seine, CA Sud-de-Seine, CA du Plateau de Saclay,

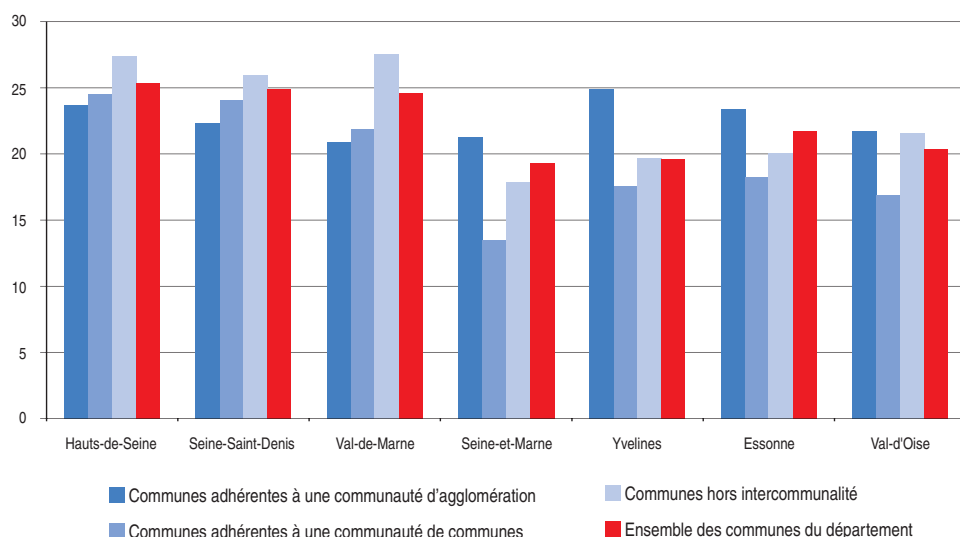
CA de Sénart Val-de-Seine...). Au-delà des compétences obligatoires, les communautés peuvent aussi se voir attribuer de nombreuses compétences optionnelles. Fin 2007, Plaine Commune, première CA par le nombre d'agents employés (1 600), exerce ainsi des compétences en matière de transports, insertion et emploi, recherche et enseignement supérieur, tourisme, équipements culturels. Les taux d'administration dépassent la moyenne régionale pour les CA situées en Seine-Saint-Denis (4,2 agents pour 1 000 habitants), dans les Yvelines (3,6 pour 1 000) et dans le Val-de-Marne (2,6 pour 1 000).

Malgré ces nombreux recrutements ou transferts dans les intercommunalités de projet, les effectifs communaux continuent de progresser fortement dans la Seine-et-Marne (+ 5,1 %), le Val-d'Oise (+ 4,4 %) et les Hauts-de-Seine (+ 4,1 %). Certaines communes sont contraintes à de nombreuses embauches pour répondre aux besoins d'une population qui croît fortement. Le taux d'administration des communes reste cependant inférieur à la moyenne régionale (22,8) en Seine-et-Marne (19,3) ou dans le Val-d'Oise (20,3) ④.

En revanche, les effectifs communaux reculent dans les communes de l'Essonne (- 0,7 %) et stagnent dans celles des Yvelines (- 0,1 %). Certaines de ces communes transfèrent une partie de leurs compétences aux communautés d'agglomération créées récemment comme dans le nord de l'Essonne (CA Sénart-Val-de-Seine, CA du Plateau de Saclay) ou au nord des Yvelines. La CA de Mantes-en-Yvelines assure, par exemple, la gestion de nombreux équipements relatifs à la santé, au sport ou encore à la culture.

### ④ Des taux d'administration plus faibles en grande couronne

Nombre d'agents communaux pour 1 000 habitants dans les communes situées en petite et grande couronne



Source : Insee, Colter 2007 au 31 décembre

**Les effectifs de la filière culturelle progressent fortement dans les intercommunalités de projet**

Dans les CC, un agent sur deux travaille dans les filières administrative et technique. Les filières de la culture

## Zoom sur la Seine-et-Marne : près d'un agent sur dix travaille dans une structure intercommunale

Fin 2007, la Seine-et-Marne emploie près de 37 000 agents territoriaux dont 68 % travaillent pour une commune. Dans ce département, les structures intercommunales emploient 9 % des agents (Ile-de-France : 5 %). En effet, l'intercommunalité y est plus développée : les trois quarts de la population seine-et-marnaise vit

dans une intercommunalité de projet contre la moitié en Ile-de-France.

Les effectifs communaux progressent davantage en Seine-et-Marne (+ 5,1 %) qu'en Ile-de-France. Ces effectifs augmentent surtout dans les communes situées à l'ouest du département qui

concentrent les principales zones d'activités. A l'instar de Bussy-Saint-Georges (Marne-la-Vallée) ou de Lieusaint (Sénart), elles doivent, en effet, adapter l'offre de services publics aux besoins d'une population en forte croissance.

Contrairement au reste de la région, l'augmentation du nombre d'agents communaux est légèrement plus forte dans les communes adhérentes à un EPCI à fiscalité propre que dans les non-adhérentes (respectivement + 5,4 % et + 4,2 %). Ces dernières sont souvent plus éloignées de Paris et l'augmentation de la population y est moindre. Les postes d'encadrement (catégorie A) concernent seulement 5 % des agents communaux. Leur nombre reste stable. En revanche, le nombre d'agents de catégorie C continue à progresser (+ 6 %).

Près de la moitié des agents communaux occupent un emploi technique. Les effectifs progressent nettement dans la filière animation (+ 17 %). De nombreux recrutements s'opèrent pour des postes d'adjoint d'animation. Les effectifs augmentent aussi dans la filière sociale (+ 7 %), en raison notamment d'une forte hausse du nombre d'auxiliaires de puériculture (Noisiel, Monterault-Fault-Yonne...). Cette tendance s'explique par de nouveaux besoins dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance d'une population plus jeune que dans le reste de l'Ile-de-France.

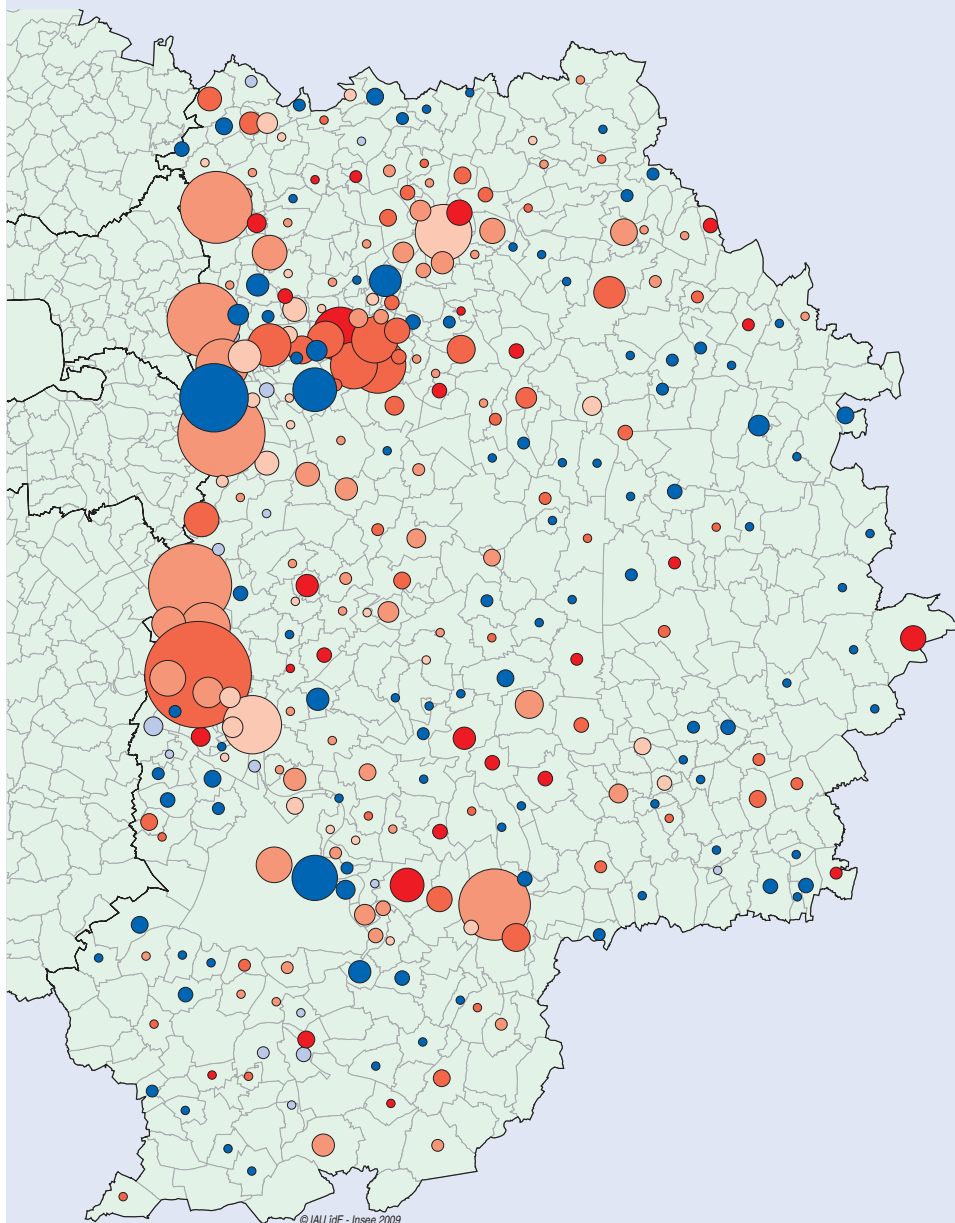
Les effectifs progressent de façon plus modérée dans la filière technique (+ 4,4 %). Cette hausse peut se justifier par une expansion des espaces urbanisés et aménagés des zones d'activités, nécessitant l'entretien des infrastructures afférentes (réseau routier communal, espaces verts...). A l'inverse, le nombre d'agents de la filière culturelle diminue (- 10,5 %).

Fin 2007, plus de 1 900 agents travaillent dans un EPCI à fiscalité propre. La plupart exercent au sein d'une CC (48 %) ou d'un SAN (41 %).

Entre 2005 et 2007, les effectifs progressent rapidement, tant dans les CC (+ 53 %) que les CA (+ 31 %).

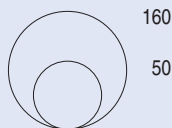
Dans les CC, les filières sociales (14 % de l'effectif), culturelles (13 %), animation (11 %) ou sportives (9 %) sont très présentes. Entre 2005 et 2007, les filières culturelle, sportive (+ 63 %) et technique (+ 48 %) ont beaucoup recruté. Dans les CA, les emplois se concentrent dans la filière technique (45 % de l'effectif) ou administrative (48 %) qui a connu une forte croissance de ses effectifs (+ 36 % entre 2005 et 2007).

### Forte hausse des effectifs communaux à l'ouest de la Seine-et-Marne

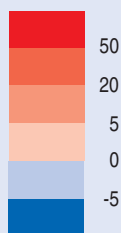


Evolution du nombre d'agents communaux en Seine-et-Marne par commune entre 2005 et 2007

Effectifs



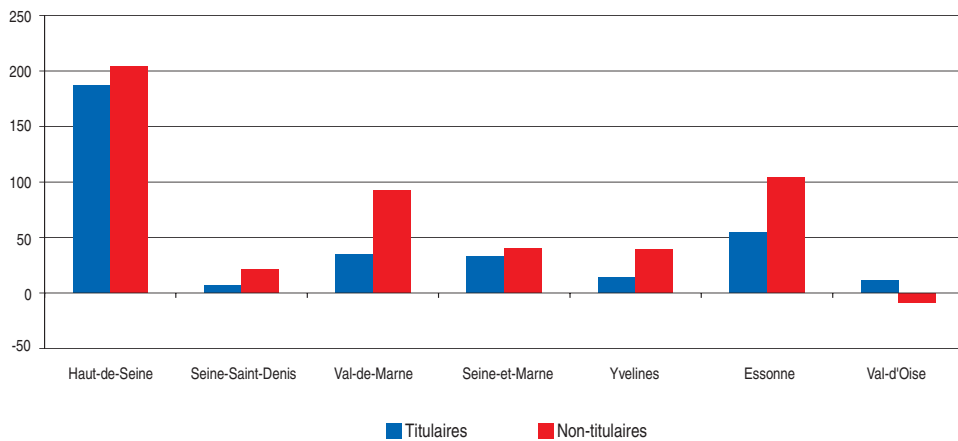
En %



Source : Insee, Colter 2005 et 2007 au 31 décembre

## 5 Les effectifs augmentent plus vite chez les non-titulaires

Evolution des effectifs dans les communautés d'agglomération entre 2005 et 2007 (en %)



Source : Insee, Colter 2005 et 2007 au 31 décembre

et de l'animation occupent un tiers des agents et représentent plus de la moitié de la hausse des effectifs. Les CC de Seine-et-Marne et des Yvelines expliquent l'essentiel de la hausse dans la filière culturelle. Dans ces départements, certaines CC gèrent désormais des conservatoires de musique importants (CC Marne et Chanteraine, CC Plaines et Forêts d'Yvelines...). La filière animation progresse surtout dans les CC des Yvelines et de l'Essonne.

Dans les CA, plus de quatre agents sur dix travaillent dans la filière technique. Les filières administrative et culturelle emploient chacune un agent sur quatre. Les effectifs progressent avant tout dans les filières culturelles (+ 75 %) et techniques (+ 31 %).

La croissance des effectifs de la filière culturelle est notable dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et l'Essonne. Ainsi, la CA des Hauts-de-Bièvre (94) procède à de nombreuses créations de

postes de professeurs et d'assistants dans l'enseignement pour les huit conservatoires présents sur son territoire. Certaines CA emploient un nombre important d'agents dans cette filière. C'est le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines qui gère de nombreux équipements culturels (médiathèque, musée de la poésie, maison de l'environnement...).

La filière technique progresse avant tout dans les CA implantées dans les Hauts-de-Seine et dans l'Essonne. Certaines de ces CA (Arc de Seine, Lacs de l'Essonne...) exercent de nombreuses compétences techniques.

Dans l'ensemble des communes franciliennes, les effectifs de la filière culturelle se replient (- 4,6 %) suite aux transferts vers les EPCI à fiscalité propre. En revanche, les effectifs de la filière animation sont en progression (+ 1,9 %), en particulier dans les communes de la grande couronne (+ 8,3 %).

## Dans les CA, les effectifs d'agents non titulaires augmentent plus vite

Dans les CA, les effectifs d'agents non-titulaires augmentent plus vite (+ 63 %) que ceux des fonctionnaires, titulaires ou stagiaires (+ 34 %). Les agents non-titulaires peuvent être recrutés pour des emplois permanents ou pour répondre à des besoins saisonniers ou spécifiques ou pour remplacer des agents titulaires en congé maladie ou maternité. Plus de la moitié des agents non-titulaires recrutés ou transférés sont issus des filières culturelle et administrative 5.

## Les postes d'encadrement ou d'expertise progressent au niveau communal

Dans les communes d'Ile-de-France, les agents de catégorie A occupent 8 % des emplois. Cette part atteint seulement 5 % en Seine-et-Marne et 6 % en Essonne. Ces agents représentent plus de 20 % des effectifs dans les EPCI à fiscalité propre.

Les effectifs communaux de catégorie A progressent plus rapidement (+ 4,9 %) que les autres. La hausse est particulièrement importante dans le Val-de-Marne (+ 17 %) et surtout le Val-d'Oise (+ 24 %) où des communes comme Sarcelles ou Goussainville ont recruté de nombreux chargés de mission. En revanche, les effectifs de cadres diminuent dans les communes de l'Essonne (- 2,8 %) et de la Seine-et-Marne (- 0,2 %) qui transfèrent une partie de leurs activités et métiers (professeur, bibliothécaire...) vers les intercommunalités de projet.

Dans les CA, la progression de la catégorie A est aussi très importante (+ 40 %), mais moins que celle de la catégorie B (+ 74 %).

### Pour en savoir plus

**Le Mat A., Lemerle-Guillaumat S., Maillard-Berbé C.** : « L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2006 », *Insee première*, n° 1205, juillet 2008.

**Pottier P.** : « L'emploi territorial progresse fortement dans les intercommunalités », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 295, avril 2008.

INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le Bretonneux  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2009

Directrice de la publication : Sylvie Marchand  
Comité de rédaction : Patrick Pétour  
Chef de projet : François Dubujet  
Rédactrice en chef : Christel Collin  
Secrétaire de rédaction : Françoise Beauflis  
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France  
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud  
Impression : S. N. Rafal

Publication téléchargeable à partir du site Internet : [www.insee.fr/ile-de-france](http://www.insee.fr/ile-de-france)

ISSN 0984-4724  
Commission paritaire n° 2133 AD  
Code Sage 10932352

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> semestre 2009

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

[www.insee.fr/ile-de-france](http://www.insee.fr/ile-de-france)